



FACILITATEUR en COGENERATION

Vous souhaitez avancer de manière sûre dans votre projet de cogénération ?

Vous ne savez pas à qui vous adresser ?

Le Ministère de la Wallonie a mis sur pied un nouveau service de conseils destiné aux gestionnaires souhaitant utiliser la cogénération pour réduire leur facture d'électricité et participer activement au développement durable de leur activité.

Il s'agit du Facilitateur en Cogénération. Il est à votre disposition gratuitement pour répondre à toutes vos préoccupations et pour vous faciliter la vie, à chaque étape de votre projet de cogénération.

Les étapes d'un projet

Les services du Facilitateur

⇒ Aide à la comparaison

1. Information – Premiers calculs ⇒ Guidance stratégique – réunion d'information - réalisation d'une étude de pertinence 2. Etude de faisabilité *dans les Règles de l'Art* ⇒ Supervision de l'étude de faisabilité 3. Choix de la formule de financement ⇒ Guidance stratégique – mise en contact 4. Demande de primes pour la cogénération ⇒ Aide – accélération 5. Rédaction cahier des charges, plans, permis, ... ⇒ Relecture critique du projet final 6. Comparaison judicieuse des offres

Par ailleurs, le Facilitateur en Cogénération, opérateur de la Wallone, a pour mission :

- L'organisation de séminaires thématiques dans le domaine de la cogénération ;
- La rédaction d'articles de fond sur ce sujet ;
- La mise à jour des informations technico-économiques cogénération du site portail énergie ;
- La tenue à jour de la liste des acteurs de la cogénération ;
- La tenue à jour de la liste des différents projets à l'étude ou en cours de réalisation ;
- La conception d'outils d'aide à la décision (COGEN calc, COGEN sim, quide, CD-ROM, ...);

Cependant, sa mission est limitée dans le temps. N'hésitez donc pas à le contacter :



Ce service est rendu par ICEDD asbl,

Pour en bénéficier, prenez contact avec : Annick LEMPEREUR

COGENSUD asbl Tél: 081 25 04 80 Bd Frère Orban, 4 Fax: 081 25 04 90 5000 Namur @:fac.cogen@icedd.be